

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Perlay, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgneuf.
Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la
Bourse, 8.

Dernière leçon de la boîte au bureau.
9 h. du s. Lyon, Paris, Clermont et route.
4 h. 50 m. du m. Charlev. Charolles, St Just.
en-Chêy, Tarare, Thizy et r., et toutes les
communes desservies par le bureau de poste
de Roanne.
11 h. 50 du m. St-Etienne, Lyon, Montbrison.
Mid 45 m. Thizy, Tarare et route.
5 h. 50 m. du s. Lyon à Marseille, Paris à
Clermont, Vichy et route.
7 h. du m. Charlev. Marigny, Clermont à
Paris, Vichy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 18 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.										Trains se dirigeant sur Paris.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Espéraux	Lapalisse	St-Etienne	Roanne	Le Coteau	St-Avold	Vendanges	St-Jodard	Babigny	Feurs	Montbrun	St-Etienne	Givors	Lyon	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrun	Feurs	Babigny	St-Jodard	Vendanges	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-des-Fossés	Lapalisse	St-Martin-d'Espéraux	St-Germain-des-Fossés	Moulins	Montargis	Paris																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
matin 8	8 30	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 28	12 58	1 28	1 58	2 28	2 58	3 28	3 58	4 28	4 58	5 28	5 58	6 28	6 58	7 28	7 58	8 28	8 58	9 28	9 58	10 28	10 58	11 28	11 58	12 2

— Le vendredi 7 août 1863, à 11 heures du matin, à l'hôtel de la préfecture, il sera procédé à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux à adjudger pour la route départementale n° 3, de Montbrison à Villefranche, et relatifs à la rectification entre le pont de Loise et Panissières, sur 9,894 mètres de longueur.

Détail sommaire des ouvrages :

1 ^{re} section : Terrassements,	122,648 fr. 81
2 ^e id. Chaussée d'empierrement, banquettes et caniveaux,	71,072 fr. 50
3 ^e id. Ouvrages d'art,	46,667 fr. 95

Montant des travaux à l'entreprise, 240,389 fr. 06
Somme à valoir pour dépenses imprévues et cylindrage de la chaussée, 20,610 fr. 94

Total général, 261,000 fr. 00

Le même jour et à la même heure, il sera également procédé à l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter sur la route départementale n° 7, de la Loire au Rhône, relatifs à la rectification aux abords de la station des Rouardes.

Détail sommaire des ouvrages :

1 ^{re} section : Terrassements,	1,421 fr. 38
2 ^e id. Chaussée d'empierrement,	2,643 fr. 00
3 ^e id. Ouvrages d'art,	786 fr. 68

Montant des travaux à l'entreprise, 4,851 fr. 06
Somme à valoir pour dépenses imprévues et repandage de la pierre, 1,508 fr. 94

Total général, 6,360 fr. 00

— Un malheur n'arrive jamais seul, et mardi dernier a été signalé par ce dicton vulgaire.

Vers les 5 heures du soir de cette journée néfaste, le sieur Fourneaux, de l'âge de 16 ans, domestique à l'hôtel du Nord, eut l'imprudence de s'aller baigner au Rivage, dans un endroit où il y a plus de 3 mètres d'eau, et aussitôt après avoir pris son repas. A peine se fut-il mis à l'eau, qu'il disparut et aucun de ceux qui étaient près de lui ne savait assez nager pour lui porter secours. Seule la femme Rollet appela son mari, qui était dans un bateau de pêche, à une assez grande distance. Il arriva en toute hâte; mais lorsqu'il parvint à retirer le jeune Fourneaux, l'asphyxie était complète.

— Le même jour, dans la soirée, le fils Perroquin, serrurier-mécanicien, était occupé dans l'atelier de son père à combler avec du zinc fondu les cavités d'une pièce de fonte; et, pour rendre ce métal plus adhérent, il avait versé dans les fissures de l'acide chlorhydrique. Ne donnant pas assez le temps à ce liquide de sécher avant d'y verser la fusion, l'humidité a fait faire explosion, et des fragments de ce métal fondu lui ont sauté à la figure et atteint les yeux. On craint bien pour sa vue.

— Enfin, vers 7 heures du soir, la générale annonça qu'un incendie venait de se déclarer au faubourg Clermont, chez M. Beluze, fabricant. Heureusement, ce sinistre a été très peu de chose; le feu était éteint avant l'arrivée des pompiers.

— Dans la soirée de dimanche, plusieurs enfants étaient à se baigner dans la Loire, en aval du barrage, lorsque l'un d'eux, le jeune Balaguy, perdant pied dans un endroit très profond, allait être entraîné par le courant et aurait infailliblement péri sans le secours du sieur Antoine Vincent, portefaix, qui passait en ce moment sur la berge, en compagnie de sa femme, et qui n'écouant que son courage, s'est jeté tout habillé à l'eau et a été assez heureux pour le ramener sain et sauf.

— Aujourd'hui, la société de Secours Mutuels de la ville de Roanne célèbre l'Anniversaire de la dixième année de sa fondation.

— La moisson est à peu près terminée dans notre arrondissement, et partout on n'a qu'à se louer de la beauté de la récolte. Les ouvriers étaient rares et ont été payés, jusqu'à 6 fr. 50 c. par jour.

— A la dernière foire de Pompiers, du 30 juin,

j'avais un service indispensable à lui demander; et bien que le soleil dorât à peine la cime des hauts cyprès que j'apercevais de ma fenêtre, je frappai néanmoins d'une main timide à la porte de Berthe.

— Entrez! me cria la voix fraîche de la jeune fille.

J'ouvris la porte en balbutiant je ne sais quelle stupide excuse.

Berthe me rit au nez avec une franchise qui acheva de m'ôter le peu de sang-froid que je possédais en cet instant, mais s'étant bien vite aperçue de mon indécision et de ma gaucherie, elle me tendit une main que je m'empressai de serrer dans la mienne.

Le chardonneret qui sautillait dans sa cage, salua mon arrivée par un déluge de notes, d'aspèges, de pizzicati, de roulades et de fioritures à faire damner de rage le chanfre qui répond au nom de Philomèle.

Berthe oublia ma présence pour concentrer toute son attention sur cet infâme séducteur au bec luisant et aux plumes soyeuses.

Ce fut en vain que je lui prodiguai les plus doux noms; ce fut en vain que je cherchai à l'intéresser au récit de mes souffrances et de mon amour. Ma voix, que je cherchais à rendre douce, persuasive, sympathique et harmonieuse, produisait les dissonances les plus éfrayantes avec le chant de l'oiseau sans entrailles.

Figurant-vous un chantre de village roucoulant un duo avec la Grisi!

Ne pouvant supporter plus longtemps la comparaison, je prétextai la plus ridicule de toutes les excuses pour quitter ma voisine.

Cette dernière épreuve, si humiliante pour mon amour-propre, eut pour résultat de me persuader que je ne saurais jamais faire partager mon amour à Berthe, tant que son chardonneret serait vivant.

Ce volatille était un obstacle à la réussite de mes projets; je résolus donc de surmonter cet obstacle, et la mort d'un rival que je ne pouvais provoquer en duel, fut bientôt décidée.

il a été volé un cheval dans l'auberge du sieur Artaud, et appartenant au sieur Luquet, de Souterron.

Ce cheval est de taille moyenne, poil gris de fer, forte crinière tombant de chaque côté, il est âgé de 4 ans 1/2. La bride et la selle sont un peu usées.

Les personnes qui pourraient le reconnaître sont priées d'en informer immédiatement M. le Procureur impérial de Roanne.

— On nous prie d'annoncer que la fête patronale de Perreux, qui avait lieu chaque année le dimanche d'après Sainte-Anne, aura lieu cette année et dorénavant le dimanche qui précède le 26 juillet, pour ne pas coïncider avec la fête des Baraques, dont l'église est placée sous le même vocable que celle de Perreux.

— Nous avons parlé dans le temps d'un vol à l'enseigne, commis chez un charcutier du Coteau par un individu qui ne fut pas connu tout de suite. On a su depuis que c'était un nommé Fredin Jean-Baptiste, de Saint-Symphorien-de-Lay, plâtrier-peintre. Il a été condamné, par défaut, à l'occasion de ce vol et de plusieurs autres qu'on lui reproche, à un an d'emprisonnement.

— Nous avons prévenu nos lecteurs d'un concours agricole qui devait avoir lieu cette année à St-Genest-Malifaux, sous les auspices de la Société impériale d'agriculture de St-Etienne. Nous rappelons aujourd'hui le programme de cette fête qui sera célébrée, avec toute la solennité désirable, les 2 et 3 août prochain, par le comice cantonal de St-Genest-Malifaux et du Chabon.

Nous croyons devoir rappeler l'ordre du jour des travaux du comice qui seront ouverts le dimanche 2 août, à midi. A deux heures, après la réception des machines, des instruments et des produits agricoles, aura lieu le concours de labourage et l'essai des machines.

Le lundi, on recevra les animaux jusqu'à neuf heures du matin; de neuf heures à deux heures, le jury préparera son verdict; on procédera à la vente de deux taureaux, un Durham et un Saïers; achetés par la Société, et à trois heures aura lieu la distribution solennelle des prix.

— L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du samedi 4 juillet, a décerné le premier grand prix de composition musicale à M. Jules Massenet, né à Montaud (Loire), élève de MM. Ambroise Thomas et Reber.

Le second grand prix a été remporté par M. Constantin (Titus-Charles), né à Paris, élève de M. Ambroise Thomas.

Une mention honorable a été accordée à M. Ruiz (Gustave-Raphaël), né à Nevers, élève de M. Le Borne.

— M. Lenormant, procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé secrétaire général du ministère de la justice et des cultes, en remplacement de M. Lascoux.

M. Lenormant a été nommé, en outre, conseiller d'Etat en service ordinaire hors sections.

M. Lenormant a laissé d'agréables souvenirs dans notre ville, lorsqu'il remplissait les fonctions de procureur du roi sous Louis-Philippe.

— L'Album de Thiers nous apprend que les études du chemin de fer qui doit relier cette ville à Clermont-Ferrand et à Montbrison sont terminées; on attend de jour en jour les ingénieurs de la Compagnie de la Méditerranée pour en fixer définitivement le tracé.

— Dans la soirée du trois, dit le *Moniteur de la Haute-Loire*, sur les onze heures et demie, un double crime mettait en émoi les habitants du quartier Saint-Louis.

Le sieur S..., après avoir déchargé un pistolet sur la personne de son beau-père, M. M..., négociant de notre ville, avait aussitôt tenté de se suicider.

M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction prévenus se sont empressés de se transporter sur les lieux, pour y remplir les devoirs de leur ministère.

D'après l'avis des médecins, les sieurs M... et S..., bien que blessés grièvement l'un et l'autre, seraient, jusqu'à présent du moins, à l'abri de tout danger de mort. La justice informe.

Nous rapportons ce fait, quoique étranger à

Mais cette décision, facile à projeter, était assez difficile à mettre en pratique.

D'abord, un assassinat commis de sang-froid, répugnait à mes mœurs patriarcales, et effrayait mon exquise sensibilité.

Ensuite, je ne pouvais m'introduire chez Berthe en son absence, et ce n'était pas devant elle que je voulais exécuter mon funeste dessein.

Cependant la jalousie vint à mon aide et me suggéra la plus abominable de toutes les pensées. Après quinze jours de réflexion, j'avais trouvé le moyen de supprimer le chardonneret sans faire planer sur moi les soupçons de sa maîtresse.

Comme tous les hôtes des boudoirs et des bois, mon rival était friand de sucreries de toute espèce.

La plus innocente de toutes les pâtisseries devint l'instrument de mon crime projeté.

J'achetai une douzaine de biscuits, dits de Reims, sur lesquels je versai une solution d'acide prussique; puis je fis sécher mes biscuits au soleil et je m'introduisis chez Berthe par un beau soir, avec deux biscuits empoisonnés dans ma poche.

Comme vous le voyez, je commençais à m'engager dans une voie tortueuse qui conduisit plus souvent à l'échafaud qu'au bonheur et à l'amour.

IV.

L'HOMME PROPOSE... ET LA FEMME DISPOSE...

Les derniers rayons du soleil couchant inondaient la mansarde quand j'entraï chez ma voisine, que je trouvais occupée à raccommoquer un superbe mouchoir en point d'Alençon.

C'était un de ces beaux jours d'été où tout dans la nature semble inviter les âmes au recueillement et à l'amour.

Les volubilis et les capucines se tordaient en spirales parfumées sur la fenêtre de Berthe; les héliotropes et les jonquilles dégageaient une atmosphère de parfums qui enivrait.

G. R. (A continuer).

notre localité, parce que, d'après la rumeur publique, les initiales que donne seulement le journal du Puy seraient celles d'un marchand de quincaillerie fine qui a habité longtemps la ville de Roanne.

— Nous avons annoncé que la Société bourguignonne, pour l'amélioration de la race chevaline, a organisé des courses à Chalon-sur-Saône qui auront lieu le dimanche 19 et le lundi 20 juillet prochain. La somme totale qui sera distribuée en prix s'élève à 25,000 fr. Certains prix sont affectés aux chevaux entiers ou hongres et juments nées et élevées dans le département de Saône-et-Loire; les autres aux chevaux et juments de tous pays.

Un prix de 4,500 fr. est affecté aux chevaux hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, n'ayant pas couru, ni été dans une écurie d'entraînement depuis le 1^{er} janvier 1862 et appartenant à des propriétaires résidant ou à des officiers se trouvant en garnison dans la circonscription du dépôt de Clun, Ain, Allier, Loire, Nièvre, Rhône, et dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura. — Entrée 60 fr. Poids commun, 75 kilogrammes, 2,400 mètres environ et six haies. Six chevaux engagés au pas de course.

— Nous apprenons que, durant l'orage du 28 juin, la foudre est tombée deux fois dans la commune de Cottance: une première fois, vers 5 heures du soir, sur le clocher de l'église, dont elle a suivi la corde et s'est introduite dans la sacristie, où elle a incendié divers objets servant au culte: de prompts secours ont seuls empêché de plus grands dégâts: quelques instants plus tard, sur une maison de la même commune, où elle renversait une femme, qui, bien que l'électricité n'eût laissé aucune trace sur sa personne, perdait momentanément l'usage de la parole et ne la recouvrait que le lendemain matin.

Le même jour enfin, vers sept heures du soir, la foudre est encore tombée sur la grange du sieur Faure, fermier à Panissières, et, en faisant un trou dans la muraille, a pénétré dans l'étable où elle a tué deux vaches et une chèvre. (*Journal de Montbrison*).

— On écrit de Bourges :

Il y a des gens qui ne peuvent guérir de la peur; un rien les effraie jusqu'à la panique, et, ce qui est plus fâcheux, ils cherchent à communiquer à autrui leurs frayeurs irrésistibles. Nous avons vu cela récemment encore à l'occasion de la pluie dernière, si utile et si bienfaisante pour tout; à les entendre, tout était perdu.

Si des blés et des avoines ont versé sous la tourmente d'un vent impétueux, ils n'étaient pas assez abaissés pour ne pas profiter, pour mûrir des derniers rayons du soleil. En somme, tout est magnifique; rien à souhaiter pour la qualité de fourrage qu'on a serré dans de bonnes conditions; la seconde pousse se fait très bien.

Les gros et menus blés sont bien remplis et de bonne nature.

Les pluies sont venues à temps pour activer les dernières semailles qui menaçaient de rester en route; elles ont bonne apparence maintenant.

On craignait pour les vignes, qui généralement promettent beaucoup; la floraison s'est bien accomplie; donc pas de coulure, nous aurons bon pain, et bon vin, sans préjudice du surplus.

Les pommes de terre marchent bien et s'annoncent devoir être bonnes et abondantes. Les légumes abondent, le fruit ne manque pas.

La récolte du colza a été avantageuse. Jamais nous n'avons eu autant de noix en perspective; les noyers ploient sous leur charge. L'huile baissera donc beaucoup. L'année 1863 marquera comme une année d'abondance en toutes choses.

— Le 5 juillet, dit le *Progrès*, une voiture de place, emportée par des chevaux fougueux, parcourait l'avenue de Noailles avec une vitesse désordonnée. Le cocher, qui faisait de vains efforts pour modérer cette allure dangereuse, renversa sur sa route, à la suite d'un violent écart de l'attelage, la voiture à bras d'un revendeur de fruits.

La marchandise fut dispersée sur la voie, et le marchand, pauvre vieillard à cheveux blancs, fut précipité par contre-coup sur l'angle du trottoir. La voiture de place continuait son chemin sans se soucier davantage du malheur qu'elle laissait derrière elle; mais un ouvrier menuisier, profondément indigné de l'indifférence des personnes qui la montaient, se précipita à la tête des chevaux, parvint à les arrêter et plaça chaleureusement la cause du malheureux vieillard que cet accident mettait dans la peine et peut-être dans la misère, en le privant de la recette de sa vente journalière.

A cette démarche généreuse de l'ouvrier il fut répondu par ce mot cruel: « Fouette, cocher, » et la voiture partit au galop au risque de casser bras et jambes au conciliateur, qui dut se rejeter vivement en arrière.

Cette scène scandaleuse avait attiré une foule de spectateurs qui exprimèrent hautement l'indignation que leur inspirait cet acte inqualifiable. L'ouvrier, obéissant à une inspiration du cœur, prit son chapeau à la main, y déposa une modeste offrande et le présenta tour à tour aux nombreux témoins de l'aventure. La quête fut abondante, et le pauvre vieillard, encore étourdi par sa chute, remercia ses bienfaiteurs les larmes aux yeux, en leur avouant qu'il était chargé d'une nombreuse famille et que ses enfants leur devaient le morceau de pain de la journée. Ce brave ouvrier se nomme François Magnin, et il habite la rue Duguesclin, n° 78.

— Jeudi dernier, à eu lieu l'inauguration du chemin de fer de la Croix-Rousse au camp de Sathonay. La ligne a été bénite par Mgr l'évêque de Belley, en l'absence de Mgr le Cardinal-Archevêque. Une grande partie de la population lyonnaise était accourue à cette cérémonie et encombrait presque toute la ligne.

La gare de Sathonay présentait une salle immense, décorée, par les soins des artistes militaires du camp, en trophées d'armes qui représentaient un soleil rayonnant derrière le buste de l'Empereur, la croix d'honneur et la médaille militaire.

Au centre de la salle s'élevait un buffet en fer à cheval, autour duquel 150 personnes pouvaient trouver place. Au milieu de la table d'honneur s'est assis M. le maréchal, ayant à sa droite Mgr l'évêque de Belley et à sa gauche M. le général de division Jaillet de Saint-Cergue, commandant supérieur du camp.

A l'issue du repas et alors que le champagne moussait dans tous les verres, M. le maréchal a porté un toast chaleureusement accueilli. Il a félicité la Compagnie d'une entreprise également avantageuse à ses fondateurs, à la population et à l'armée. « Le meilleur moyen, s'est-il écrié, d'applaudir à ce nouvel élément de prospérité publique, c'est de porter un toast à celui qui est le promoteur de toutes les choses grandes, utiles, honnêtes et glorieuses: A Napoléon III! »

La voix du maréchal a été couverte par les acclamations de l'assistance.

— Un pauvre médecin de campagne avait acheminé, il y a quelques mois, un ou deux sacs de blé à un paysan qui lui en réclamait le prix avec un inconcevable acharnement.

— Mais enfin, vous pourriez bien me payer, dit-il en haussant le ton d'une octave.

— Eh! que voulez-vous? fait le médecin, je n'ai pas d'argent.

— Pas d'argent! c'est bientôt dit. Rendez-moi ma marchandise.

— Elle est mangée.

— Donnez-moi un meuble... quelque chose.....

— Je n'ai rien.

— Alors, sacrebleu!... nom de nom!... posez-moi des sangsues!

Pour les articles non signés, Sauzon.

MAROLS

— Le *Journal de Montbrison* contient une notice fort intéressante de M. d'Assier de Valenches sur Marols. Cette notice a été publiée à l'occasion de la présence de Monseigneur le Cardinal qui venait administrer la confirmation dans cette paroisse.

Si vous parcourez la nouvelle et agréable route vicinale de St-Bonnet-le-Château à Montbrison, et que, parti de cette première ville, vous ayez déjà dépassé *Lurieu*, ou l'un de son joli clocher gothique et la fraîche oasis de Valenches, vous ne tardez pas à découvrir Marols, ancienne châtellenie royale du pays de Forez. Sa haute tour, dont la cime se détache sur un paysage agreste de montagnes et de bois pins à la sombre verdure, rappelle encore les temps austères de la féodalité. En approchant du géant respecté des siècles, ses détails, sa construction vous le font reconnaître appartenir au XII^e ou XIII^e, et bien certainement à l'époque de saint Louis. D'accord avec l'antique témoin, la tradition nous apprend qu'à la suite des grands défrichements de la localité et de ses alentours par les Bénédictins, ces ouvriers de la Providence, de concert avec l'autorité suzeraine, entourèrent leur établissement d'une enceinte fortifiée dont on voit les restes, construisirent tout au milieu l'église, et, sur son chevet, le donjon de refuge dominant au loin, qu'on nomme aujourd'hui *la Tour de Marols*. Chargés du culte et des soins spirituels envers les habitants d'un sol qu'ils avaient eux-mêmes fertilisé, ils obtinrent facilement d'en être les seigneurs décimateurs.

Après les suppressions introduites dans ce grand ordre qui avait rempli sa primitive destination, nos Bénédictins de Marols furent remplacés par les chanoines de *St-Just de Lyon*, chapitre puissant qui succéda à tous leurs drois (1). Ces nouveaux possesseurs pourvurent au culte divin par la nomination des curés successifs, et à l'entretien de l'église et de tout ce qui lui était nécessaire, en relâchant pour ces objets aux habitants une portion de la dime qu'ils percevaient sur toute la paroisse. A ce sujet, l'exercice de leur suprématie fit naître de grandes contestations entre les décimateurs et les délégués des paroissiens chargés du service de l'église, notamment en l'année 1496, date d'une transaction passée entre les deux parties au palais archiepiscopal à Lyon. Elle portait de la part de Messieurs de *St-Just*, l'engagement de remettre annuellement aux *tumblers* ou fabriciens d'alors, la quantité de quatre septiers de blé-seigle (environ 64 doubles décalitres), pour l'entretien de l'église et de tout ce qui la concernait. L'harmonie ainsi rétablie dura jusqu'en 1772; alors la tour qui surmontait le chevet de l'église exigeant d'urgentes réparations, fit naître de nouvelles difficultés. Messieurs de *St-Just* prétendirent mettre ces réparations à la charge des paroissiens comme s'agissant d'une dépendance de l'église; les fabriciens, au contraire, soutenaient que cette partie de l'édifice leur était étrangère ainsi qu'au culte divin et rentrait entièrement dans les attributions des seigneurs. La tour fut même menacée d'être abattue pour faire cesser les frais d'entretien. Des consultations judiciaires intervinrent donnant droit aux habitants, et Messieurs les décimateurs se résignèrent à faire exécuter à leurs frais ces travaux l'année suivante. Depuis lors, des réparations de conservation ont été renouvelées en 1838, à la diligence de l'autorité municipale, sur des fonds accordés par le préfet du département. Le public applaudit à l'entretien du principal monument historique de nos montagnes, conservant encore tous les caractères de son époque et de sa destination. Sa hauteur est d'environ vingt mètres; ses angles renforcés de puissantes nervures montant de fond en cime, assurent au sommet son robuste chapiteau à encorbellement et machicolis, dont l'aspect impose encore au loin à tous les environs. On y reconnaît le style des remparts d'*Avignon* et d'*Aigues-Mortes* port où s'embarqua saint-Louis pour la croisade en 1248.

En 1862, lors de la fameuse prise de Montbrison par le *Baron des Adrets*, un détachement de son armée (2) allant attaquer *St-Bonnet-le-Château*, assaillit en passant le château de Marols et incendia l'église et la tour, après le pillage préalable de tous objets précieux. Les fureurs calvinistes ayant cessé en France, tout rentra dans l'ordre, et les désastres furent graduellement réparés. Ainsi en fut-il à Marols où déjà, en 1876, on avait fondé et remplacé la belle cloche qu'on voit et entend de nos jours. Le siècle suivant vit bâtir en partie l'église que sa restauration complète amena jusqu'aux spoliations révolutionnaires de 1793. Alors on vit de nouveau le deuil et la dévastation reportés dans le sanctuaire. Les vases sacrés, les ornements, les cloches excepté une, devinrent la proie des Vandales de l'époque, le temple désert fut fermé.

L'interdiction du culte catholique fut suivi d'un autre fléau moral: il favorisa le développement de la secte des *Jansénistes* dont les semences jetées par des adeptes influents de la localité avaient précédé la révolution. Bien que combattue par le zèle des missionnaires qui avaient remplacé les pasteurs réguliers pour les fidèles orthodoxes, pendant la persécution, cette secte n'a dû son entière extinction qu'aux efforts prudents de Messieurs les curés rétablis, et principalement du digne titulaire et bienfaiteur curé DEJOB. Son église fut aussi l'objet de sa prédilection particulière, ce que peut remarquer dans sa bonne tenue, le visiteur qui trouve dans l'édifice une restauration des derniers temps du style ogival. Le chevet seul, établi sous la tour, participe à l'ancienneté de celle-ci.

Il y a encore une partie restée immuable depuis la fondation originarie; c'est le dallage de granit et les sépultures qu'il recouvre; mais à peine y déchiffre-t-on quelques inscriptions apparentes; personnages, noms, qualités, millésimes, tout reste englouti sous la dure pierre usée à la longue par les pas des vivants. Une seule tombe porte encore le nom d'une famille honorée dans la contrée; on y lit: *Tombeau des d'Assier, écuyers de Valenches, 1603*.

Marols avait été de tout temps une des principales châtellenies du Forez, soit sous les comtes, soit sous nos rois. Ceux-ci en étaient les seigneurs directs ayant pour engagistes, comme nous l'avons dit, le chapitre de *St-Just-sur-Lyon* qui nommait à la cure. La justice de *Marols* fut réunie en 1771 à celle de *St-Bonnet-le-Château*, qui fut aussi le siège du bailliage du *Chaufour*.

(1) Les chanoines de *St-Just* de Lyon étaient de véritables seigneurs, faisant preuve de noblesse et créés *barons* par le pape Innocent IV, en 1245, lors de son séjour au milieu d'eux. Ils avaient la justice du lieu sur tout le ressort de leur juridiction. Le chapitre se composait d'un grand chanoine ou prévôt dignitaire, de dix-huit chanoines et d'autres agrégés.

(2) La relation porte quatre-vingts cavaliers. (pièce du temps sur parchemin).

— Voici une restitution curieuse calculée à gros intérêt. M. le maire de Baccarat (Meuse), a adressé à M. le maire de Soissons une somme de 2,000 fr., destinée à réparer, vis-à-vis d'une personne de cette ville, un préjudice de 3 francs, qui lui a été causé en 1815, au retour de Waterloo, par une distraction d'un jeune homme qui appartenait alors à l'armée française.

BULLETIN FINANCIER.

La liquidation a été pénible et laborieuse. Elle l'aurait été davantage encore, sans la baisse qui l'a précédée et qui a obligé un grand nombre d'acheteurs à se liquider. Les dispositions sont maintenant meilleures; on a repris depuis deux jours. La rente s'est relevée à 68. 75; le Crédit Mobilier à 1200. Malheureusement on n'est pas assez convaincu que la place soit complètement dégagée, et l'on craint que beaucoup d'acheteurs ne se soient encore fait reporter. C'est là, à vrai dire, le seul obstacle sérieux que la hausse ait à redouter, car le mouvement de baisse qui vient de se produire tient beaucoup plus à la situation de la place qu'à toute autre cause.

Le marché des chemins de fer a été calme comme à l'ordinaire, un peu plus ferme pendant les deux derniers jours. La société de Crédit des industries brevetées vient d'ouvrir sa souscription à partir du 2 juillet, chez MM. Jarry, Sureau et Cie, 48, rue Laflitte. Cette société vient combler une lacune qui existe dans le système de nos institutions de crédit, et son but la classe à côté du crédit foncier, du crédit industriel, du sous-comptoir des entrepreneurs. La sécurité des opérations sociales est garantie par les deux comités auxquels sont confiés l'examen et le choix des inventions brevetées.

La société aura une part d'intérêt dans toutes les associations constituées par son intermédiaire pour exploiter un brevet. On ne saurait concevoir d'entreprise plus honorable et plus féconde en résultats avantageux pour ses actionnaires.

Nous avons recommandé avec confiance les opérations d'arbitrage entreprises par MM. L. Moutier et Cie, 47, rue Richer, et nous sommes heureux d'annoncer que cette maison paie à ses intéressés, comme acompte sur les bénéfices réalisés dans deux premiers mois, 25 fr. pour chaque part de 500 fr. représentant un intérêt de 30% par an. C'est un précédent qui les encourage à ouvrir une souscription nouvelle du 5 au 16 juillet courant, en acceptant pour minimum

des parts de 1000 fr., en espèces ou en valeurs négociables. Il est bon de faire observer que les opérations d'arbitrage ne présentent aucune chance de perte. J. PARADIS.

— Il est intéressant de lire les grands événements de notre histoire nationale; il est encore plus agréable et plus curieux de les voir représenter, non point selon l'imagination des artistes, mais d'après les tableaux, sculptures, médailles, estampes des contemporains. C'est ce qu'on trouve dans l' Histoire de France illustrée de MM. Bordier et Charton. L'histoire des découvertes du globe est de même figurée avec fidélité dans les Voyages anciens et modernes, de M. Charton, livre couronné par l'Académie française. Ouvrages édités par le Magasin pittoresque.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de glands doux contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des lles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.

Un livre appelé à faire sensation dans le monde des savants et des malades vient de paraître chez J.-B. Baillière, libraire de l'Académie impériale de Médecine. C'est un traité de l'asthme que le docteur C. Berger a intitulé: Guide de l'Asthmatique, et où il passe en revue la nature de l'asthme, ses complications, son traitement rationnel, le massage, etc. On dit merveille des résultats obtenus au dispensaire fondé rue du Bouloi, 2, à Paris, par la mise en pratique de la méthode de traitement que l'auteur y préconise. M. G. 2-2

Nous faisons savoir à nos lecteurs que M. PAUL SIMON, médecin dentiste de la Faculté de médecine de Paris, a obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Londres, pour son nouveau système de dentiers sans ressorts et inaltérables. Cette distinction dispense de tout commentaire. On peut les voir chez l'auteur, boulevard des Italiens, 6. M. G. 3-2

Un petit chef-d'œuvre, qui sera bientôt dans toutes les mains, vient de paraître chez Dentu, éditeur, au Palais-Royal. Cela est intitulé: Causeries sur les dents naturelles ou artificielles, Conseils aux mères de famille, et renferme les conseils les plus utiles aux gens du monde.

Nous donnons le titre de quelques chapitres traités avec beaucoup d'esprit et de talent par M. Dorigny, médecin dentiste, qui fait autorité dans son art et à qui nous devons la bouche humaine.

Les épigrammes sur les dents artificielles, — les dents au point de vue de la beauté, — les dents au point de vue de la santé, — de la perte des dents chez la femme, — de la perte des dents chez l'homme, — la dent d'ivoire (osanoire); — examen raisonné et comparé des divers systèmes de dents artificielles; — les dents et l'estomac, — les dents au point de vue plastique; — les martyrs des préjugés, — peut-on prévenir la perte des dents, — les deux dentitions, influence des dents cariées, — de la conservation des dents cariées, — les dentistes.

Les Causeries seront expédiées franco contre envoi de 4 francs en timbres-poste, à MM. Dubuisson, libraire, rue Coq-Héron, 5, ou Dentu, éditeur, galerie d'Orléans, Paris. M. G. 3-2

La Revalsrière, délicieux déjeuner, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolies, rhumatisme, goutte, épuisement, dépréssion, manque de fraîcheur et d'énergie. Extrait d'un article du Siècle du 20 Décembre 1857.

Le gouvernement anglais a décerné une récompense bien méritée de 125,000 fr. à M. le docteur Livingstone, pour ses découvertes importantes en Afrique. Ce célèbre explorateur, qui a passé seize ans parmi les indigènes de l'ouest de ce pays, a communiqué à la Société Royale, des détails très-intéressants et bien curieux sur les conditions morales et physiques de ces peuplades heureuses et favorisées par la nature. Se nourrissant de la plante la plus bienfaisante de leur sol salubre, la Revalsrière, Farine de Santé Du Barry, elles jouissent d'une parfaite exemption des maux les plus terribles à l'humanité: la consomption (phthisie), toux, asthme, indigestion, gastrite et gastralgie, cancer, constipation et maux de nerfs, leur sont parfaitement inconnus. La précieuse farine de cette plante restauratrice, introduite il y a dix-huit ans en Angleterre par M. Du Barry, en extirpant les maladies indiquées, y a produit les résultats les plus heureux sur la durée de la vie: à Londres, par exemple, le chiffre officiel des décès ne s'élève guère plus qu'à 1,200, tandis que les naissances dépassent 2,000 par semaine! soit un gain de soixante pour cent!

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS. 1/4 kil. 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil. 8 fr.; 5 kil. (franco), 58 fr. Contre bon de poste. Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Rows include Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, Seigle 2e id., Seigle 3e id., Orge, Avoine, Haricots, Farine 1er qualité, Farine 2e id., Farine 3e id., Foin les 100 kilo, Paille.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e CHEZ, avoué à Roanne.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e DACHER, notaire à Saint-Maurice-sur-Loire, le dimanche deux août mil huit cent soixante-trois, onze heures du matin.

Par jugement du Tribunal civil de l'arrondissement de Roanne, rendu contradictoirement entre Jeanne Detour, veuve de Philibert Vernay, propriétaire, demeurant à Saint-Maurice-sur-Loire, ayant pour avoué M^e Chez, exerçant près ledit Tribunal, demeurant à Roanne;

Et Etienne Detour, propriétaire, demeurant à Saint-Alban, commune de Saint-André d'Apchon, ayant pour avoué M^e Vial, exerçant aussi près ledit Tribunal, demeurant à Roanne;

Il a été ordonné que partage serait fait de divers immeubles dépendant de la succession d'Anne Rondillon, veuve Detour, mère des parties, et que lesdits immeubles seraient vendus par licitation.

Ces immeubles consistent:

1^o En une parcelle de terre et vigne, appelée Bugny, d'une superficie d'environ soixante-seize ares soixante centiares, confinée: au matin, par terre à Boutet; de midi, par terre à M. De Morges; de soir, par terre à Poude; et de nord, par terre à Vial.

2^o En une parcelle de bois taillis, dit Rivière, de la superficie de trente-trois ares quarante-cinq centiares, confinée: de matin, par bois à Poude; de midi, par bois au même; de soir, par bois à Drut; et de nord, par le chemin de Chazelles.

Ils sont situés sur la commune de Villemontais, canton et arrondissement de Roanne.

Ils seront vendus en deux lots, le premier, composé de la parcelle de terre et vigne, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250 fr. Le second, de la parcelle de bois, sur la mise à prix de cent vingt-cinq francs, ci. 125 fr.

Ils seront vendus aux enchères publiques, en l'étude de M^e Dacher, notaire à Saint-Maurice-sur-Loire, commis à cet effet, le dimanche deux août mil huit cent soixante-trois, à onze heures du matin.

Pour extrait certifié:

Signé, CHEZ.

Enregistré à Roanne, le dix juillet mil huit cent soixante-trois. Reçu un franc, et vingt centimes pour décime.

CARTIER.

Etude de M^e BONNET, notaire à Saint-Germain-Laval.

PURGE

D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Par exploit de l'huissier Chevalerin, de Saint-Germain-Laval, du treize juin mil huit cent soixante-trois, enregistré; Elisabeth Prost, brodeuse, demeurant à Saint-Georges-de-Baroilles;

A fait signifier: 1^o à Catherine Grange, ouvrière, demeurant à Balbigny; 2^o à Jean Grange, domestique, domicilié à Nervieux; 3^o à Pierre Girouand,

cultivateur, demeurant à Saint-Marcel-de-Félines, subrogé-tuteur des enfants mineurs nés du mariage des défunts mariés Léonard Melay et Jeanne Grange, décédés propriétaires à Saint-Georges-de-Baroilles; 4^o et à M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant;

L'acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le huit juin mil huit cent soixante-trois, enregistré, d'une copie collationnée d'un procès-verbal dressé par M^e BONNET, notaire à Saint-Germain-Laval, le dix mai mil huit cent soixante-trois, tranchant en un seul lot l'adjudication sur licitation des immeubles dépendant des successions des mariés Georges dit Jean Grange et Marie Garet, décédés propriétaires à Saint-Georges-de-Baroilles, au profit de ladite Elisabeth Prost, moyennant le prix de deux mille francs; lesdits immeubles tous situés à Saint-Georges et consistant en deux terres, un jardin et une maison, le tout contigu et d'une superficie totale de cinquante-cinq ares vingt centiares.

Ledit dépôt fait conformément à l'article 2194 du code Napoléon, et dans le but de purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles adjugés.

Il a été fait sommation aux sus-nommés d'avoir à faire inscrire, dans les deux mois, les hypothèques légales pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance, avec déclaration que, passé ledit délai, les immeubles vendus en seraient définitivement affranchis.

En même temps, il a été déclaré à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus d'Elisabeth Prost, cette dernière rendrait ladite signification publique, conformément à l'avis du conseil d'Etat des neuf mai, premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait: Signé, BONNET.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant contrat reçu par M^e AUROUX, notaire à Roanne (Loire), le premier juillet mil huit cent soixante-trois, enregistré;

MM. Claude CHAPELAT, Jean-Baptiste MOLAT, et Guy BÉRAUD, tous teinturiers, demeurant à Roanne;

Ont fermé entre eux une société en nom collectif, pour teindre et chiner les cotons filés.

La société est faite pour dix ans, à partir du premier juillet mil huit cent soixante-trois, pour finir le premier juillet mil huit cent soixante-treize.

Le siège de la Société est fixé à Roanne.

La raison de commerce sera: Chapelat et Compagnie, et la signature portera ces noms.

M. CHAPELAT aura seul la signature sociale, mais ne pourra s'en servir que pour les affaires de la Société.

Pour extrait conforme: Signé, AUROUX.

Tribunal de Commerce de Roanne.

A partir du 16 de ce mois, les audiences du tribunal de commerce qui se tenaient le jeudi de chaque semaine, trois heures du soir, se tiendront, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le jeudi, à neuf heures du matin précises.

FAILLITE FEMME COGNARD

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, du 2 juillet 1863, l'ouverture de la faillite de Marie Bertheon, femme séparée de biens de Martin Cognard, aubergiste à Roanne, qui provisoirement avait été fixée au 11 juin dernier, par le jugement déclaratif, a été définitivement reportée au 5 janvier 1863.

A VENDRE

1^o Deux Corps de bâtiments, Cour, Jardin et dépendances, situés quartier des Promenades, entre le Phénix et le chemin de Beaulieu;

2^o Une Terre, située à Beaulieu, de la contenance d'un hectare;

Le tout provenant du sieur GUÉRIN, chaudier. — Ces deux lots seront vendus ensemble ou séparément, au gré des amateurs.

S'adresser, pour traiter, à M. DUVERGER, aux Croix-Rouges.

On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements. 2-2

A louer

UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Ayant une très-jolie vue, avec jardin, écurie, remise et ses dépendances qu'on louera avec un beau clos ou sans clos, situés rue de la Croix-du-Pain-Bénit.

S'adresser à M. VERNAY-MAURICE, place St-Etienne, 19, à Roanne. 12-12

ON DEMANDE un domestique connaissant le service de maison et sachant panser les chevaux.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

UNE PERSONNE connaissant parfaitement la fabrication de cotonnes, et pouvant fournir les meilleurs renseignements, désire trouver une place de contre-maître. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

CHANGEMENT DE DOMICILE

FAISANT-BOCHARD

Préviend le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 25, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrasières, 25 Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

AVIS AU PUBLIC

Le sieur Collet, puisatier de Lyon, vient de s'établir au faubourg Clermont de Roanne, maison Gonin.

Il se charge d'établir des puits, nouveau système, en béton, ne laissant passage qu'aux bonnes sources, et garantissant contre les mauvaises eaux. 4-1

CHAUX AMMONIACALISÉE

ENGRAIS TRÈS-RICHE

A BON MARCHÉ

S'adresser à M. E. GENOT, marchand de charbon à Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE TERRE

Située au Rivage,

De la contenance de 40 ares environ (4 mesures).

S'adresser à M^{lle} Marie RICHARD, rue Impériale, 21, maison Boullier, à Roanne. 4-1

DEPÔTS DE LA PHARMACIE MALLARD

Rue d'Argenteuil, 33, Paris.

EAU DES JACOBINS DE ROUEN

reconnue souveraine contre l'oppression, l'asthme, les étourdissements, les congestions, l'apoplexie, la paralysie, etc. Le flacon, 3 fr., la boîte, de 6, 16 fr.

POMMADE DU BON DUPUYTREN

pour la beauté, l'entretien et la conservation de la chevelure. Résultat certain. Pots de 4 fr., 2 fr. 50 et 1 fr. 50, au bouquet, jasmin, rose, vanille, violette, etc.

NElle EAU DE BOTOT-MALLARD

incomparablement supérieure à tout ce qui existe pour les soins de la bouche, la beauté et la conservation des dents. Prix: Le litre, 7 fr. 50; 1/2 litre, 4 fr. 50; le 1/8^e, 1 fr. 50.

On expédie contre remboursement. Dépôt chez les principaux pharmaciens et parfumeurs de chaque ville. M. G. 12-1

Advertisement for M. RAYMOND LINGÈRE, Tailleur, located at Rue du Collège, n° 18, au second. Services include: Chemises pour hommes et dames, Jupes, Camisoles, Dessus de corsels, Pantalons, Gilets de flanelle pour hommes et dames, Trouseaux et Layettes. Changeuses sur mesure.

AVIS

Le sieur REYTNAS (Emile), billardier à Roanne, rue Impériale, 66, prévient le public qu'il a à vendre 14 Tables de marbre pour café, et qu'il les céderait à de bonnes conditions. 4-1

OURDISOIR

NOUVEAU SYSTÈME

Construit par LAFAY, serrurier Faubourg Clermont, à Roanne.

Avec cet Ourdissoir on a l'avantage, pour les dessins renversés, de n'être plus obligé de tourner à vide.

On pourra le voir fonctionner chez M. DUMOURIER neveu, fabricant aux Promenades. 2-1

FABRIQUE D'ENCRE

VIOLETTE-NOIRE

COMMUNICATIVE ET ORDINAIRE

DE

JULIEN-VERGER

Petite rue des Minimes, n° 2.

ROANNE

Advertisement for BLONDEL MATELASSIER, Tailleur de Villes, located at Place d'Armes, au-dessus du café Jortillon, près la Mairie. Services include: Région des matelas à un franc. Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander. It occupies for a long time the most famous and the most useful of all professions, that of the upholsterer, etc.

LE

MONITEUR DES MODES

DES DAMES ET DE L'ENFANCE

FONDÉ DEPUIS 6 ANS

Publie actuellement une EDITION DES FAMILLES

Différant des autres publications qui traitent de la mode, en ce qu'elle contient dans ses gravures de modes et dans ses dessins de tous travaux d'aiguille, ainsi que dans ses patrons découpés, de grandeur naturelle, tous sujets d'une utilité pratique, offrant aux mères de famille, comme aux jeunes personnes, les moyens d'exécuter par elles-mêmes tous les objets utiles à leur entretien.

Le Moniteur des Dames et de l'Enfance (édition des familles) publie chaque mois deux jolies gravures de modes; l'une contenant au moins deux toilettes de dames, l'autre six à huit toilettes d'enfants, une grande planche de dessins de broderie soutache, lingerie et tous travaux d'aiguille, un patron dé-

coupé, de grandeur naturelle, de robe ou confection, alternativement pour dames ou pour enfants, et un texte contenant une revue de modes, l'explication des gravures, dessins et patrons, ainsi que des nouvelles littéraires offrant un choix de lectures intéressantes et morales.

Le prix de l'abonnement pour la France est de 10 francs pour un an et de 5 francs pour six mois. — Les abonnements se paient d'avance et partent de tous les mois.

On s'abonne au bureau du Journal, rue Fontaine-Molière, 39 bis, à Paris.

NOUVEAUX BANDAGES

Herniaires de Paris, sans acier dans la ceinture. Contention garantie de toutes les hernies, sans souffrances. — Prix modéré. — A Roanne, chez M. JARRY, coutelier-bandagiste.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-ALBAN

Ouverture le 15 mai

Eaux minérales, Eaux & Limonades Gazeuses

DIRECTION : Hôtel Saint-Louis, ROANNE

NOTA. — Les indigents sont admis à la buvette sans aucune rétribution. — Les certificats d'indigence ne sont valables qu'autant qu'ils sont délivrés par les Maires du domicile des individus et légalisés par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

AUX SACS SANS COUTURE. FABRICATION

DE TOILES, TRELLIS ET CORDATS

Confection de sacs en tous genres.

MM. MAYEUX ET ROLLIN

Rue des Bourrassières, 7, à Roanne (Loire).

Préviennent le public que l'on trouvera dans leurs magasins, les articles suivants: Linge de table, services complets et très-variés, toilerie, calicots, mouchoirs de poche, literie, couvertures laine blanche, couvertures coton, molleton, gaufrées, façonnées ou piquées, étreton, duvet, plumes vives de toutes espèces, laine, crin animal, matelas confectionnés, paille de maïs; Un grand assortiment de tapis, moquettes, foyers haute laine, jaspés, vénitiennes, etc.; Grand choix de lits en fer, depuis 10 francs jusqu'à 300 francs, canapés, sommiers élastiques de Paris, bancs et chaises de jardin, articles métallés aux expositions de 1859 et 1853; Chanvres bruts et peignés, filasses, étoupes, fils à la main, lin et étoupes filés à la mécanique depuis le n° 1 jusqu'au n° 100 anglais; Cordes câblées de toutes grosseurs, cordeaux, attaches, ficelles, fils en brin, fil pour lisses, fil pour coudre, mèches à fouet, tignettes, etc., sangles de toutes dimensions, bâches confectionnées, toile d'emballages; Toile de ménage, cordats et treillis de leur propre fabrication, par pièces de 60 à 120 mètres, en largeur variant de 0.60 centimètres jusqu'à 1 mètre 40, à 45 pour cent au-dessous des prix connus; Sacs sans couture de toutes dimensions et sacs confectionnés pour plâtre, chaux, charbon de terre et de bois, sel, grains, farine, etc., à 10 pour cent au-dessous des cours établis; Qualités, conditionnements et bas prix, tout se trouve réuni pour donner pleine et entière satisfaction aux personnes qui voudront bien les honorer de leurs ordres. On demande des ouvriers tisseurs de toile.

EAUX MINÉRALES

DE SAINT-GALMIER

De toutes les eaux de table, la plus recherchée. — Limpidité inaltérable et sans rivale. DÉPÔTS A ROANNE. Chez M. PHILIBERT, rue Impériale; — Et chez M. RAFFIN-BADOLLE, rue Impériale, 90. DÉPÔT A CHARLIEU. Chez M. DAUMAS, entrepreneur de voitures.

Advertisement for Félix Balouzet, Tailleur et Dégraisseur en tous genres, located at Rue Impériale, 49, et rue des Minimes, 43.

Advertisement for Félix Galopin, Marchand-Tailleur, located at Ci-devant rue Impériale, 35, maison Michon.

Advertisement for various pharmaceutical products including Vin de Quinium, Poudre de Rogé, Perles d'Ether, Pastilles et Poudre du Dr Belloc, and Pilules de Vallet.

Advertisement for Compagnie d'Assurances Générales, featuring sections for Capitaux, Rentes, and Dots pour les enfants.

Advertisement for Topique Normand, a medicinal product against skin ailments, available at various pharmacies.

Advertisement for Couverts Argentés, featuring a logo and information about the manufacturer.

Advertisement for Orfèvrerie Christofle, showcasing their 'Nouveau Tarif-Album' and 'Couverts Alfenide'.

Advertisement for a 7-year subscription to 'L'histoire Populaire Illustrée de la Guerre de Pologne (1862-1863)'.

Detailed advertisement for 'L'histoire Populaire Illustrée de la Guerre de Pologne (1862-1863)', listing subscription details and the content of the work.

Advertisement for a 'Machine à Battre' (threshing machine) that conserves straw and cleans grain.

Advertisement for 'Dépot spécial des Verritables LIQUEURS DU PERE GARNIER DE LA GRANDE-CHARTREUSE'.

Advertisement for 'Revalescière du Barry', a medicinal product for various ailments, including a list of testimonials.